

Procès-Verbal de la séance du 7 février 2006

Sont présents :

- M. Philippe DECREY, Maire
Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif
- M. Roland DROZ, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, EGGER, GUARINO M., KABY, NOTARO et TOMASINI.
MM. AGRANIOU, CASTELLI, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, FROSSARD, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, HYDE, LOUTAN, ROTH, STARK, THURRE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusée :

- Mme Anne-Marie JAQUET

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2005.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Pétitions
 - 5.1. Concernant l'allée arborisée le long de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.
 - 5.2. Concernant les chemins vicinaux du Petit Bel-Air et des Mésanges. Discussion. Vote.
6. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux, intitulé : « *Mise en place d'un outil et suivi des décisions du Conseil municipal* ». Discussion. Vote. **(MM-05-05)**.
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 20'000,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse. Discussion. Vote. **(DA-06-01)**.



8. Demande d'un crédit de Fr 300'000,- en vue d'uniformiser les panneaux d'indications et d'informations sur la Commune. Discussion. Vote. **(DA-05-32)**
9. Projet de délibération déposé par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, au nom du parti radical, intitulé : « *Gestion des déchets dans les manifestations thônésiennes* ». Discussion. Vote. **(DM-05-05)**
10. Demande d'un crédit de Fr 1'384'000,- en vue de la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation de l'immeuble communal sis 10, chemin des Deux-Communes. Discussion. Vote. **(DA-06-02)**
11. Bouclement de crédits d'investissements. Discussion. Vote. **(RA-06-01), (DA-06-03) et (DA-06-04).**
12. Projet de motion
 - 12.1. Déposé dans le délai légal par le parti radical, intitulé : « *Pour des places d'apprentissage et de formation dans l'administration communale* ». Discussion. Vote. **(MM-06-01).**
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2005

M. Loutan : avant toute approbation de ce procès-verbal, je voudrais savoir si ce dernier va être complété ou si les débats ne seront de toute façon pas retranscrits.

S'il y a un refus d'insérer les débats dans les procès-verbaux, cela signifie l'introduction d'une réelle censure des arguments critiques sur un projet. Dans ce cas là, il y aurait inégalité de traitement si le projet était accepté avec l'exposé des motifs usuels alors que les motifs de ceux qui invitent à le refuser ne sont pas rapportés.

Comment le public comprendrait-il, à la lecture du procès-verbal, qu'un projet avec exposé des motifs favorables soit refusé sans avoir accès aux arguments du débat ? Comment imaginer des procès-verbaux qui ne mentionneraient que le travail et la réflexion de la majorité ? La minorité de notre Conseil n'aurait plus raison de siéger si les débats sont passés par « pertes et profits ». Nous n'aurions donc plus notre place dans ce Conseil du moment que, hors des exposés des motifs de nos propres projets, nos propos critiques seraient effacés. Je pense qu'il faut se mettre d'accord sur ce point avant la poursuite de cette soirée.



- M. Droz Président : je précise que ce procès-verbal a été fait selon les exigences de la loi. Une discussion a eu lieu à ce sujet lors de la séance du Bureau et il a été décidé qu'il ne sera pas accepté d'amendement concernant les débats, étant donné que les exigences légales sont respectées. Il ne sera tenu compte que d'éventuelles corrections concernant les décisions qui ont été prises.

M. Vacheron : ce qui pose problème est qu'un choix a été fait sans qu'il y ait eu concertation. Jusqu'à présent, les procès-verbaux mentionnaient les débats de manière assez détaillée et claire et, tout d'un coup, on se retrouve avec un procès-verbal de décision sans qu'il y ait eu une volonté formelle de notre Conseil municipal de pratiquer de cette manière. Par ce fait, notre groupe ne peut pas accepter le procès-verbal tel que présenté et va le refuser.

M. Agraniou : je rajouterai que je ne comprends pas, même si c'est au nom de la loi, que du jour au lendemain on change de pratique !

M. Thurre : cette manière de pratiquer est-elle prévue uniquement pour le procès-verbal des séances plénières ou également pour celles des commissions ?

M. Droz, Président : jusqu'à ce jour nous avons un procès-verbal de qualité. La question est de savoir si nous voulons le maintenir mais nous n'allons pas en débattre ce soir, ceci devra être discuté ultérieurement.

- M. Decrey : jusqu'à maintenant nous avons un procès-verbal de qualité. Les personnes qui prennent la parole ce soir se mettent un « auto goal ». Car vous n'avez pas arrêté depuis un certain temps d'émettre des critiques sur le procès-verbal en changeant des virgules, en modifiant des déclarations, etc. Je peux vous confirmer qu'à l'écoute des débats qui sont enregistrés il n'est pas évident de faire un procès-verbal au plus proche de la réalité. Je vous garantis que les personnes qui s'en occupent font un sacré travail. Lorsque j'entends les correctifs qui sont demandés, souvent par les mêmes personnes, je me dis qu'il suffit de faire ce que la loi prévoit et rien de plus.

M. Agraniou : jusqu'à ce jour j'ai toujours été satisfait des procès-verbaux et j'en remercie l'administration, je suis déçu de celui du 13 décembre 2005 mais ceci n'est pas une critique envers la Mairie. Quand j'entends les propos du Maire j'ai l'impression d'avoir affaire à une décision qui ressemble à un acte dictatorial.



M. Loutan : si vous regardez les corrections que j'ai demandées dans les procès-verbaux précédents je n'ai fait que changer certains mots qui avaient été mal compris afin que le sens de mes interventions soit clair.

Je tiens juste à préciser que le règlement du Conseil municipal est plus « généreux » que la loi car il prévoit dans son article 15 :

- « *Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents, excusés et absents, les débats et les incidents qui méritent d'être notés, les questions posées au Conseil administratif et leurs réponses, les propositions faites et les décisions prises, le texte des délibérations et le nombre des voix émises* ».

Depuis que j'ai critiqué la procédure sur le projet de l'allée arborisée - où il y a des faits qui m'ont souverainement déplu - c'est depuis là, que le procès-verbal est saboté ! Cela veut dire qu'il s'agit d'un acte personnel, dirigé contre moi, et le public n'aura jamais, dans un procès-verbal, les arguments d'un tiers de la population pour lequel il a voté.

En conclusion, je vous informe que je quitterai la séance après le refus de ce procès-verbal car c'est l'histoire de la commune qui disparaît.

Au vote :

- *le procès verbal est accepté par 16 voix « pour » et 9 voix « contre ».*

M. Loutan quitte la séance.

M. Vacheron : ce sujet mérite que l'on ait un vrai débat car jusqu'à présent nous avons des procès-verbaux de qualité et il domage que l'on arrive à cette situation.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Roland Droz, Président, porte à la connaissance des Conseillers les communications et les courriers suivants :

2.1. De l'école de Danse Fred Zeitz, courrier du 18 janvier 2006, concernant les problèmes de locations abusives des salles communales :

Concerne : Problèmes de locations abusives des salles communales à des fins commerciales - suite

Cher Monsieur,

Pour faire suite à nos précédents courriers sur ce sujet et après lecture de la lettre de Madame Schindler de l'école de danse Jana Dance Center du 10 octobre 2005 adressée au Président du Conseil Municipal, qui se plaint de ne plus pouvoir donner que 3 cours par semaine sur la commune de Thônex dès la rentrée prochaine, nous tenions à vous faire part de nos réflexions à ce sujet.



Sachez tout d'abord que nous vous sommes très reconnaissants de l'écoute dont vous avez fait preuve et de la diligence avec laquelle vos services ont répondu à nos attentes dans le règlement de ce délicat problème des locations de salles sur la commune. Depuis votre décision (nous constatons déjà un retour de clientèle sur le secteur scolaire de Marcellly), nous avons pris des risques en diminuant nos tarifs, et en augmentant notre offre, avons investi des milliers de francs de plus que les autres années dans la publicité communale (« Le Chênois » et l'annuaire notamment).

Nous allons répondre point par point aux arguments de Madame Schindler :

- Il n'est pas étonnant que la « proximité de ces cours » soit appréciée par parents et élèves des écoles primaires qui n'ont qu'à descendre un escalier pour se rendre à leur leçon, mais surtout quel vivier de clients potentiels cela représente pour Mme Schindler qui a juste besoin de faire de la publicité au sein de l'école pour récolter ses élèves!
- Nous ne doutons pas des compétences professionnelles mises en avant par Mme Schindler, mais, si chacun y va ainsi de ses expériences, alors cela fait 18 ans que je travaille dans la commune dans une école dont je suis le patron et sur le plan formation professionnelle je peux dire que je ne crains personne (j'ai dansé dans toute l'Europe, au Japon devant l'empereur, en ex-URSS, au Grand-Théâtre, etc...) et je n'éprouve pas le besoin de mettre en avant mon C.V. pour justifier de quoi que ce soit !
- Je travaille moi aussi très dur ! et ne gagne ma vie que grâce à la danse. Je loue également vos salles très souvent, participant à de multiples spectacles en faveur d'organisations humanitaires et des aînés, entre autres (Mme Schindler n'a pas le monopole du cœur !), tout ça bénévolement et je n'en fais pas état.
- Mon école, située sur la commune de Thônex (et non en ville) ne bénéficie, elle non plus d'aucune subvention et, moi aussi, je donne du travail à 8 professeurs dont les salaires sont plus que décents, malgré les lourdes charges incombant à une école privée.
- Depuis quelques années, notre école connaît elle aussi des difficultés financières ; et là, contrairement à Mme Schindler, ce n'est pas la crise qui nous touche, mais bien la concurrence déloyale d'activités telles que la sienne qui nous portent préjudice...
- Nous comprenons aisément que Mme Schindler veuille remettre son école au centre ville et se replier sur Thônex, et pour cause! A Thônex, elle bénéficiait d'avantages plus que certains en louant pour une bouchée de pain des locaux communaux réservés à toute autre chose que des activités lucratives. Comme nous la comprenons! Il est en effet plus aisé de gagner très largement sa vie en ne déboursant que quelques francs pour une location de salle, sans charge aucune, et en faisant payer les élèves le même tarif que dans une véritable école ayant pignon sur rue. Un petit calcul rapide: si elle revendique 70 élèves payant chacun entre Fr 700.- et Fr 1'000.- par an (et ce sans payer impôts ou taxes communales), quel chiffre d'affaire pour 11 heures de location par semaine! C'est la poule aux œufs d'or et une retraite dorée à Thônex...

Nous avons d'ailleurs bien noté que Mme Schindler reconnaissait implicitement désirer utiliser vos locaux communaux comme « gagne-pain » jusqu'à ladite retraite.

Nous espérons donc, nous aussi, de tout cœur que le Conseil administratif s'en tienne à sa décision de ne pas louer ses locaux plus de 3 heures par semaine à une même personne et surtout à bien contrôler les usages commerciaux qui sont fait de vos locaux communaux. Nous ne demandons rien d'autre que de pouvoir continuer à exercer notre métier honorablement et dans des conditions normales et saines de concurrence.



En vous remerciant par avance de l'aimable attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Copies envoyées à: - M. P. DECREY - Mme I. ROCHAT - M. C. DETRUCHE - M. P. GUEx

Et la réponse de M. Roland Droz, Président du Conseil municipal du 31 janvier 2006.

Concerne : Problème de locations abusives des salles communales

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 18 janvier dernier et vous informons qu'il en sera donné lecture lors du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 7 février 2006.

Nous tenons toutefois utile de vous informer que la gestion des locations des bâtiments communaux est du ressort du Conseil administratif.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

2.2. De M. et Mme Willi Corthay, courrier du 26 décembre 2005, concernant le parc à vélos devant la Migros de Thônex :

Madame, Monsieur,

Citoyens de la commune de Thônex depuis plus de dix-sept ans, nous regrettons le manque de parcs pour vélos, notamment devant la Migros de Thônex où nous rendons régulièrement.

Il semble que ce type d'aménagement relève des attributions de la commune, c'est pourquoi nous nous adressons une requête dans ce sens.

Le débat concernant l'augmentation de la circulation sur l'avenue de Thônex nous tient à cœur, aussi l'encouragement de l'utilisation des vélos nous paraît particulièrement important.

Dans l'espoir que vous donnerez suite à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Réponse de M. Philippe Decrey, Maire, du 17 janvier 2006 :

Concerne : emplacement pour le stationnement des vélos

Madame, Monsieur,

Votre message du 26 décembre 2005 a retenu toute notre attention.



Permettez-nous, tout d'abord, de vous féliciter d'appliquer les principes chers au Conseil administratif, c'est-à-dire de pratiquer la "mobilité douce" en circulant à bicyclette.

Il convient cependant de préciser que la Commune ne peut procéder à des aménagements que sur les parcelles qui relèvent du domaine public communal ce qui n'est malheureusement pas le cas du terrain sur lequel est située la succursale "Migros".

Toutefois, en votre qualité d'usagers de ce magasin, vous aurez probablement remarqué qu'un emplacement réservé au parcage des véhicules à deux-roues vient d'être aménagé le long de la façade ouest (donnant sur l'avenue de Thônex) de ce bâtiment.

Nous espérons que ces dispositions vous donneront satisfaction et, avec nos vœux pour l'année 2006, vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

et du Président du Conseil municipal du 31 janvier 2006.

Concerne : Parc à vélos devant la Migros à Thônex

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 28 décembre 2005 concernant l'objet susmentionné et vous en remercie.

Je ne manquerai d'en donner lecture lors de la séance du Conseil municipal du 7 février prochain tout en rappelant que ce type de problème est du ressort du Conseil administratif.

A ce sujet, j'ai été informé que ce dernier vous a répondu en date du 17 janvier 2006.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

2.3. De M. Jean-Claude Grandgirard, courrier du 27 janvier 2006, concernant un rappel des procédures d'application du règlement du Conseil municipal.

Monsieur le Président,

A la suite de votre intervention lors d'un précédent Conseil municipal, quelques dysfonctionnements continuent à se produire. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir rappeler certains points du règlement de notre Conseil municipal. Ce rappel s'adresse aux Présidentes et aux Présidents de commissions et aux Conseillers administratifs.

Article 70 - Convocation

Chaque commission se réunit périodiquement selon les nécessités des problèmes à résoudre. Elle est convoquée par son Président en accord avec le Conseiller administratif dont le dicastère est concerné. Son Président doit également la convoquer à la demande de trois de ses membres au moins ou d'un Conseiller administratif.

Article 30 - Projet de délibération

Paragraphe 3

L'auteur de la proposition fait partie de toute commission à laquelle son projet de délibération est renvoyé - avec voix consultative.

Article 11 - Participation aux débats

Si le Président veut prendre part aux débats, il se fait remplacer, pendant ce temps, conformément à l'article 5.

Je pense que cet article s'applique aussi aux Présidentes et Présidents de commissions.

En souhaitant que ces remarques nous permettent d'éviter de futurs malentendus qui pourraient nuire à la bonne marche de notre Conseil municipal, je vous adresse, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

M. le Président : le Bureau appuie le rappel fait par M. Grandgirard notamment concernant l'article 11, qui stipule que le Président qui veut prendre part au débat se fait remplacer.

2.4. Association du Hameau de Villette, courrier du 31 janvier 2006, concernant la circulation dans ce hameau :

Concerne : circulation dans le hameau de Villette

Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Suite aux différents courriers et démarches auprès de la commune et de l'OTC concernant la circulation dans Villette, nous constatons, malheureusement, qu'à ce jour aucune proposition ni solution ne nous a été proposée. Nous sommes toujours confrontés aux problèmes suivants :

- vitesse trop élevée de bon nombre de conducteurs,
- manque de visibilité des trois accès sur la place de Villette,
- danger et manque de sécurité à l'occasion de déplacements piédestres et cyclistes dans le hameau

Nous vous rappelons que pas moins de 50 enfants et adolescents vivent dans notre village et qu'il nous semble urgent de réagir.

C'est pourquoi nous vous prions de nous accorder un rendez-vous sur place dans les meilleurs délais.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier nous vous présentons, Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les Conseillers administratifs, nos meilleures salutations.

Pour l'Association : Gabriel Schaer et Marie-Claude Besson

2.5. A 23h. nous passerons au point 13 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».



3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, Maire

3.1.1. Location de locaux communaux

Suite à la lettre de l'école de danse Fred Zeitz, qui a été lue dans les communications du Bureau, le Conseil administratif a décidé de ramener à trois le nombre d'heures hebdomadaire de location par semaine pour les écoles de danse car cela présentait une concurrence déloyale par rapport aux écoles qui doivent payer des loyers importants pour proposer la même activité.

3.1.2. 35^{ème} anniversaire du jumelage

Nous vous rappelons que nous souhaitons que les Conseillers municipaux se mobilisent pour recevoir nos amis gravesonnais à l'occasion de cet anniversaire qui aura lieu du 19 au 21 mai prochain.

3.1.3. Social

Pour faire suite au bilan concernant les travailleurs sociaux hors murs qui a été remis aux trois communes chênoises, nous avons décidé d'engager un troisième travailleur social hors murs, qui sera par ailleurs une jeune femme, afin de renforcer l'équipe actuelle.

3.1.4. Forum des associations

Les associations seront convoquées le 16 mars prochain à une table ronde en vue d'un échange d'idées.

3.1.5. Hameau de Villette

Pour revenir au courrier qui a été lu par le Président, nous avons effectué des contrôles de vitesse dans le secteur afin que l'on puisse transmettre des données à l'Etat pour une mise en zone 30km/h. de ce hameau voire l'installation d'aménagements pour ralentir le trafic.

3.2. Mme Isabel Rochat, Vice-présidente du Conseil administratif

3.2.1. PAC MICA

Voici l'extrait d'un communiqué du Conseil d'Etat que l'on peut trouver sur le site de la Chancellerie : Communaux d'Ambilly - vers un plan de quartier concerté, ce projet a été développé en tenant compte des objectifs du canton et des résolutions des communes, ceci est important car cela fait près d'un an que nous avons adopté ces fameuses résolutions.



Je pense que nous avons fait œuvre de pionniers en ce qui concerne le travail de concertation Etat /commune mais tout reste, bien entendu, encore à faire. Les divergences quantitatives (nombre de logements, habitants, l'organisation des étapes de réalisation et financement des infrastructures) feront l'objet de négociations avec les communes en vue du plan directeur de quartier à établir ces prochains mois. Le Conseil administratif a sollicité un entretien auprès de MM. Cramer et Muller et nous sommes dans l'attente d'une proposition.

3.2.2. Agenda 21

Lors de la séance de commission du mois de janvier nous avons pu prendre connaissance de la consultation qui a été faite par notre mandataire auprès des différentes associations communales concernant le bilan qui vous avait été soumis cet automne. En accord avec le Président de l'Urbanisme & Développement durable nous allons mettre sur pied un plan d'actions dont nous avons esquissé les contours lors de la dernière séance. Les problèmes liés à la mobilité semblent préoccuper la majorité des associations et le premier atelier pourrait être envisagé sur ce thème où l'on ferait participer la population.

L'Agenda 21 scolaire est sur les rails. Merci aux enseignants et responsables d'école de Marcellly et de Pont-Bochet qui travaillent sur cet important dossier. Nos mandataires établissent un guide à l'attention des écoles et qui sera incorporé dans les programmes scolaires dès la future rentrée. Je rappelle que nous sommes également engagés, comme commune reconnue, dans le concept d'Agenda scolaire au niveau cantonal.

3.2.3. Plan de site de Vilette

Un recours est pendant devant le Tribunal administratif. Ce n'est malheureusement pas dans l'immédiat que ce plan de site pourra être adopté.

3.2.4. Pédibus

Le Conseil administratif a mandaté la société « Mobilidée » dirigée par MM. Antonio Hodgers et Jérôme Savary, pour essayer de trouver un concept pour faire avancer la mise en place d'un pédibus sur notre commune, qui n'a pas rencontré d'écho favorable lors des deux dernières tentatives.



3.2.5. Fondation en faveur de la jeunesse – point 7 de l'ordre du jour

Malgré le fait que ce point a été traité en commissions nous allons le retirer de l'ordre du jour étant donné qu'il est important que la Fondation puisse être auditionnée par la commission des Ecoles & Jeunesse. Nous reviendront ultérieurement avec cette demande de crédit budgétaire supplémentaire.

3.3. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

3.3.1. Sécurité

M. Didier Vincent, actuellement îlotier au poste de police de Chêne, a été engagé en qualité de chef de poste de la police municipale de Thônex dès le 1^{er} mai 2006.

3.3.2. Environnement

Nous avons adhéré à l'action qui consiste à mettre à disposition des communiens des « SAKATRIS ». Ces sacs permettent de sélectionner les divers déchets et sont en vente à la Mairie pour le prix de Fr 5,-.

En ce qui concerne le tri des déchets pour la première fois en 2005, la tendance s'est inversée et nous avons une baisse de 2,83% d'ordures ménagères. Le papier quant à lui augmente de 29,79%, les objets encombrants ont augmenté de 25,69%, ceci n'est pas réjouissant mais fait partie de nouvelles habitudes. Quant à la récupération du verre celui-ci a augmenté de 8,31%.

3.3.3. Piscine

Le chantier se déroule conformément aux prévisions. Nous avons un petit souci concernant la pose des carrelages compte tenu de la température actuelle.

3.3.4. Auberge communale

Les travaux seront terminés dans les délais et l'inauguration aura lieu dans le courant du mois de mars.

3.3.5. Théâtrécirque

Actuellement la nouvelle parcelle est en train d'être équipée. Les entreprises sont donc en avance afin que tout soit prêt dans les meilleurs délais. Ensuite la balle sera dans le camp du Théâtrécirque afin qu'il prenne possession de son nouvel emplacement.



3.3.6. Abris TPG – Moillesulaz

Le Conseil administratif a pris la décision de procéder au nettoyage de ces abris.

4. Rapport des commissions

M. le Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

4.1. Mme Jacqueline Tomasini, vice-présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse en remplacement de Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente, séance du 10 janvier 2006 :

Audition du Comité du Centre de Loisirs et de Rencontres de Thônex.

Nous avons auditionné certains membres du comité du Centre de Loisirs et de Rencontres de Thônex. La rencontre a été très intéressante.

Nous avons pu nous rendre compte que les moniteurs se donnent beaucoup de peine afin que les jeunes, moins jeunes, aînés de Thônex puissent se rencontrer.

Un secteur a été ouvert pour les enfants de 0 à 4 ans où il est proposé de la baby-gym, un petit cours de rythmique. Il existe également un projet de musique. Les mamans peuvent se rencontrer tout en buvant un café.

Les locaux de musique ont été développés et 7 à 8 groupes viennent jouer une fois par semaine. Les groupes se sont produits dans la salle polyvalente où trois concerts ont été organisés rencontrant un vif succès.

Les aînés viennent deux fois par semaine jouer aux cartes et prendre un repas, il arrive de plus en plus souvent que des jeunes se joignent à eux. Ce qui favorise le rapprochement entre les anciens et les jeunes.

Les mercredis les jeunes et adolescents sont reçus au centre pour diverses activités et pendant les vacances scolaires des centres aérés ont lieu. Il existe également des sorties à vélo.

Le centre envisage de publier une plaquette avec les autres communes chênoises.

Le comité du centre nous rappelle que ce dernier est ouvert et peut être visité par tous. La présidente espère que de nombreux commissaires se rendront à l'Assemblée Générale le 30 mars prochain.

Les invités ayant quitté la séance nous passons aux « divers » mais, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h.30.



4.2. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 17 janvier 2006 :

Agenda 21 – propositions d'actions issues de la consultation des associations communales.

Nous avons auditionné M. Dominique Maystre du bureau Maneco. En résumé sur les 25 associations approchées et dans les axes de travail souhaité par ces dernières : l'amélioration de la mobilité et diminution des nuisances liées au transport représentent 88% des objectifs les plus mentionnés. Ensuite nous trouvons : l'amélioration de la communication, de l'information et de la participation des associations en matière d'Agenda 21 avec 71%, viennent ensuite :

- la préservation de la nature et de la biodiversité (53%),
- l'amélioration de la gestion des déchets (47%),
- la promotion des énergies renouvelables (41%),
- le développement d'un urbanisme respectueux de la commune et du développement durable (35%),
- l'amélioration des liens sociaux et culturels (29%),
- la promotion d'emplois sur la commune (24%),
- le maintien de la sécurité et du respect (18%),
- et la récupération des eaux de surfaces et souterraines (18%).

Ce rapport dispose de plusieurs propositions, certaines demandant un investissement et beaucoup de travail ont été mises de côté pour l'instant ainsi que celles qui demandent des autorisations cantonales. Pour ce qui est des propositions à faible investissement et réalisables à court terme il a été demandé aux commissaires d'en faire part à leurs partis afin que des propositions soient faites avant la prochaine séance de commission.

Mme Rochat a proposé que la synthèse des actions prévues soit renvoyée aux associations, ce qui a été accepté. Le principe d'organiser une séance publique au Centre de Loisirs a également été accepté.

5. Pétitions

5.1. Déposée par les habitants du chemin du Curé-Desclouds concernant l'allée arborisée le long de l'avenue de Thônex. Discussion. Vote.

M. le Président rappelle que cette pétition a été lue lors du Conseil municipal du 13 décembre 2005 et n'a pas été traitée car arrivée après la séance du Bureau qui établit l'ordre du jour du Conseil municipal.

Le Bureau a, en date du 30 janvier 2006, décidé de proposer le classement de cette pétition.

Au vote :

- La proposition du Bureau de classer de cette pétition par voie de résolution est acceptée 17 voix « pour », 4 « contre » et 3 abstentions, soit à la majorité.



5.2. Déposée auprès des autorités des communes de Thônex et de Chêne-Bourg concernant les chemins vicinaux du Petit Bel-Air et des Mésanges. Discussion. Vote.

M. le Président donne lecture de la pétition envoyée par Mme Isabelle Germann, adressée au Conseil administratif :

Concerne : chemins vicinaux du Petit Bel-Air et des Mésanges

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion du 28 novembre au sujet de la cession desdits chemins, je vous adresse cette pétition exprimant l'inquiétude de certains riverains concernant le volume et la vitesse du trafic constatés sur ces chemins situés sur les communes de Thônex et de Chêne-Bourg.

En espérant que des mesures supplémentaires de ralentissements de la circulation seront encore prises en 2006, je vous adresse, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées, ainsi que mes meilleurs vœux pour une heureuse nouvelle année.

Texte de la pétition qui a recueilli 28 signatures :

Par la présente, les soussignés, riverains des chemins du Petit Bel-Air ou des Mésanges, demandent instamment aux autorités communales qu'elles s'engagent à prendre des mesures physiques nécessaires, en plus de celles récemment réalisées – à leur avis, insuffisantes – afin de ralentir efficacement la circulation dans ces chemins autrefois vicinaux, mais devenus de fait des voies de transit très fréquentées.

Puis, M. le Président informe que les membres du Bureau ont décidé, lors de la séance du 30 janvier 2006, de proposer le classement de cette pétition. M. le Président demande au Conseil administratif de donner les explications qui ont motivé la décision du Bureau.

- M. Decrey, Maire, précise que le chemin des Mésanges et du Petit Bel-Air sont encore des chemins vicinaux et actuellement nous avons de la peine à régulariser cette situation car certains habitants pensent que nous le faisons dans le cadre du développement des Communaux d'Ambilly. Il faut également souligner que la commune n'est concernée que par un petit quart de ces chemins, le reste étant situé sur la commune de Chêne-Bourg.



Les réalisations qui concernent la modération de trafic sur ces chemins est pilotée par la commune de Chêne-Bourg et Thônex en assure une petite part financière. Lorsque tous ces aménagements seront mis en place nous ferons le point de la situation après six mois d'utilisation avec l'OCM (Office Cantonal de la Mobilité) afin de constater si les mesures prises sont adéquates ou s'il conviendra de les modifier.

Au vote :

- *La proposition du Bureau de classer de cette pétition par voie de résolution est acceptée par 16 voix « pour », 8 voix « contre », soit à la majorité.*

MM. Agraniou et Vacheron font part de leur mécontentement concernant le classement de ces pétitions car ils estiment que cela fait plusieurs fois que l'on ne désire pas auditionner les pétitionnaires ce qui va à l'encontre de la synthèse des remarques faites par les Associations dans le cadre d'Agenda 21 qui demandent l'amélioration de la communication et de l'information.

6. Projet de motion déposé dans le délai légal par M. Fabiano Forte, Mmes Doris Constantin, Angela Notaro et Jacqueline Tomasini, Conseillers municipaux, intitulé : « Mise en place d'un outil et suivi des décisions du Conseil municipal ». Discussion. Vote. (MM-05-05) (Point non traité lors de la séance du 13 décembre 2005).

Mme Doris Constantin, signataire du projet, donne lecture de l'exposé des motifs et du texte de la motion :

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Notre auguste Conseil est appelé, séances après séances, à voter un nombre toujours plus important d'actes (motions, délibérations, résolutions, etc.). Cette augmentation est certainement due à l'incroyable essor de notre collectivité qui doit affronter des défis, mais aussi des problèmes nouveaux. Elle est due aussi à la volonté des élus que nous sommes de résoudre les difficultés auxquelles notre commune est confrontée.

Toutefois, notre Conseil n'a pas d'outil lui permettant de suivre l'évolution des actes qu'il a votés, il lui arrive même d'oublier certains votes ce qui est dommageable dès lors qu'un ou des élus ont pris la peine de soulever des points importants relatifs à la vie de notre commune.



Les auteurs de cette motion proposent donc de mettre sur pied un véritable tableau de bord, élaboré par le Bureau du Conseil municipal, en collaboration avec le Conseil administratif à la fin de chaque année civile, afin que tous les élus puissent avoir une « vista » générale sur l'ensemble des objets votés, sur leur réalisation ou sur leur non réalisation qu'il y aura lieu de motiver.

Après ce bref exposé des motifs, nous vous enjoignons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux à réserver un bon accueil à la présente motion.

Texte du projet de motion :

Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Thônex considérants :

- le nombre toujours plus importants d'actes votés,*
- l'importance de pouvoir avoir un suivi sur chaque objet et sur sa réalisation,*

*invite
le Bureau du Conseil municipal*

- 1. A produire au Conseil municipal, à la fin de chaque année civile, la liste des objets votés durant l'année considérée ainsi que l'état d'avancement de la mise en application de ses décisions.*

Après que certains partis aient fait part de leur position sur ce projet, il est passé au vote du projet de motion.

Au vote :

- La motion présentée est acceptée par 24 voix, soit à l'unanimité.*

Une pause de 10 minutes est accordée.

7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de Fr 20'000,- à titre de subvention complémentaire à la Fondation en faveur de la jeunesse. Discussion. Vote. (DA-06-01).

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté à une séance ultérieure après audition des représentants de la Fondation en faveur de la jeunesse.



8. Demande d'un crédit de Fr 300'000,- en vue d'uniformiser les panneaux d'indications et d'informations sur la Commune. Discussion. Vote. (DA-05-32).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Parcs & Promenades donne des précisions sur ce point en relevant qu'il est important d'uniformiser et d'actualiser les panneaux de signalisation se trouvant sur la commune.

M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 janvier 2006 :

- *La commission a reçu MM. Pelfini et Dusonchet, je ne vais pas m'étendre sur les discussions qui ont eu lieu et au vote le projet a été accepté par 7 oui et 1 abstention.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 janvier 2006 :

- *Lors de cette séance M. Détruche nous a présenté un projet concernant la réalisation d'un potelet. Nous avons été informés que la durée de vie de ces aménagements était d'environ 15 ans. Le crédit demandé a été accepté à l'unanimité.*

Après avoir donné des explications concernant la signalisation de la poste, qui va être déplacée provisoirement sur la place de Graveson et qui ne devrait péjorer les plans de situation il est passé au vote de la délibération.

M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que les panneaux d'informations actuellement en place sur la commune ont un certain nombre d'années et sont passablement détériorés. De plus, certains d'entre eux nécessitent une mise à jour des informations concernant la commune,
- Attendu que le Conseil administratif souhaite uniformiser ces panneaux et en créer de nouveaux afin de pouvoir mieux informer la population,



- Vu le concept de signalétique uniforme qui a été proposé au Conseil administratif,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, du 19 janvier 2006,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 26 janvier 2006,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 300'000,- en vue d'uniformiser les panneaux d'indications et d'informations sur la commune
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 300'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2007 à 2016.
9. Projet de délibération déposé par M. Alexis Hyde, Conseiller municipal, au nom du parti radical, intitulé : « Gestion des déchets dans les manifestations thônésiennes ». Discussion. Vote. **(DM-05-05).**

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière donne des précisions sur ce point et constate que ce projet va tout à fait dans le sens de la mise en place du concept de tri des déchets et de l'Agenda 21.

M. Michel Vacheron, Président de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 janvier 2006 :

- *Ce projet a retenu toute l'attention des commissaires, ils ont cependant regretté que l'auteur du projet ne soit pas présent à cette séance et il a été demandé qu'à l'avenir l'auteur d'un projet soit systématiquement convoqué dans les commissions concernées.*



Les commissaires ont relevé que ce projet entre bien dans le cadre de l'Agenda 21 communal, trois amendements ont été demandés, dont un ne figure pas sur le projet qui vous est présenté ce soir et qu'il conviendra de modifier. Le projet ainsi que les amendements ont été acceptés à l'unanimité de la commission.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 janvier 2006 :

- *Lors de cette séance M. Hyde était présent. Il a pu défendre son projet. Malheureusement, nous n'étions pas en possession des amendements demandés par la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, et nous n'avons eu que quelques explications au sujet de ceux-ci. Le crédit de Fr 15'000,- a été accepté à l'unanimité en gardant une réserve concernant ces amendements.*

M. Vacheron informe que les amendements se trouvent dans le projet de délibération mais qu'il convient de libeller le point 3 de la manière suivante :

3. *De mettre à disposition, en quantité suffisante, des postes de récupération et tri des déchets sur les lieux des manifestations et dans les locaux loués.*

Au vote :

- *Cet amendement est approuvé par 24 voix, soit à l'unanimité*

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les décisions de principe du Conseil municipal de s'engager dans le processus dit de « l'Agenda 21 »,
- Vu la mise en place progressive, par le Conseil administratif, d'un concept de tri des déchets sur le territoire communal et des locaux loués,
- vu la résolution DM-04-03, « La gestion des déchets lors de la fête des promotions 2004 » votée à l'unanimité le 11 mai 2004,
- Vu la question écrite « Fête de la bière et de la choucroute du 30 septembre et 1^{er} octobre » du 4 octobre 2005 et sa réponse du 15 novembre 2005,



- Attendu qu'il conviendra de liquider tout le matériel non conforme de façon écologique acceptable dans les meilleurs délais suivant l'acceptation de cette délibération,
- Vu le préavis favorable de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, du 19 janvier 2006,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 26 janvier 2006,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. De demander au Conseil administratif de faire respecter une utilisation, sauf exception, de moyens conformes aux règles du recyclage les plus modernes pour toutes les activités publiques festives ou culturelles et de veiller à une gestion systématique du tri des déchets.
2. D'assurer pour toute distribution de nourriture, suivant le type de manifestations, de :
 - l'utilisation de vaisselle et couverts traditionnels lavables ou
 - l'utilisation de vaisselle et couverts à usage unique biodégradable ou compostable.
3. De mettre à disposition, en quantité suffisante, des postes de récupération et tri des déchets sur les lieux des manifestations et dans les locaux loués.
4. De mettre à disposition des manifestations privées organisées sur les fonds publics de ces moyens au prix coûtant.
5. De faire procéder à l'organisation des structures communales dans ce sens et à l'instruction des employés communaux.
6. D'ouvrir un crédit budgétaire complémentaire, couvrant les éventuelles plus values induites par cette décision de Fr 15'000,- pris sur les excédents de revenus ainsi que des économies sur d'autres postes.



10. Demande d'un crédit de Fr 1'384'000,- en vue de la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation de l'immeuble communal sis 10, chemin des Deux-Communes. Discussion. Vote. (DA-06-02).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur la nature de ces travaux qui font suite à une expertise de ce bâtiment par un bureau d'architectes et notre service technique. Les travaux toucheront l'enveloppe du bâtiment à savoir l'étanchéité, l'isolation et les balcons. A l'intérieur l'accessibilité pour les handicapés sera améliorée.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour » et 1 abstention.*
- *La discussion immédiate est acceptée par 18 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 abstentions.*

Il est précisé que ces travaux concernent un immeuble du patrimoine financier et que les compétences du Conseil municipal sont uniquement d'ordre financier, la gestion du dossier étant du ressort du Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nécessité de procéder à des travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment construit sur les parcelles N°4642 et 4643, feuille 19 du cadastre de la commune de Thônex, sises 10, chemin des Deux-Communes et figurant au patrimoine financier de la commune,
- Vu de devis général établi par le bureau d'architectes associés Patrick Mitti et Bernard Mittey,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix « pour », et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e



1. D'approuver la réalisation du projet estimé par les architectes à Fr 1'384'000,- relatif à des travaux d'entretien et de rénovation du bâtiment construit sur les parcelles N°4642 et 4643, feuille 19 du cadastre de la commune de Thônex, sises 10, chemin des Deux-Communes et figurant au patrimoine financier de la commune.
 2. D'ouvrir un crédit de Fr 1'384'000,- destiné à la réalisation du projet décrit au point 1.
 3. De financer cette opération par la trésorerie excédentaire de l'immeuble 10, chemin des Deux-Communes à hauteur de Fr 984'000,-.
 4. De financer le solde de l'opération, soit Fr 400'000,- par la trésorerie communale, étant précisé :
 - qu'une rémunération de 3% l'an sera versée à la commune à titre d'intérêt par le compte d'exploitation de l'immeuble,
 - que cette avance de Fr 400'000,- sera remboursée à la commune, selon les possibilités financières.
 5. De comptabiliser cette dépense nette prévue de Fr 1'384'000,- dans le financement spécial des immeubles locatifs (Rubrique 288.).
11. Boucllement de crédits d'investissements. Discussion. Vote. (RA-06-01), (DA-06-03) et (DA-06-04).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative, déléguée aux Finances précise que le boucllement de ces crédits d'investissements se fait de manière régulière et suite à une demande de la fiduciaire chargée de réviser les comptes de la commune.

La parole n'étant pas demandée, M. Pascal Uehlinger, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de résolution :

R E S O L U T I O N

- Vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la liste de crédits d'investissements terminés présentée par le Conseil administratif,
- Attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaires, hormis ceux concernant :



- l'aménagement de la crèche « Les Coccolets » qui présente un dépassement de Fr 111'262,80
- et
- le concours d'idées « Espace-rue » dans le cadre du projet Interreg II qui présente un dépassement de Fr 4'675,56

qui feront l'objet de délibérations séparées

- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis ceux concernant : l'aménagement de la crèche « Les Coccolets » qui présente un dépassement de Fr 111'262,80 et le concours d'idées « Espace-rue » dans le cadre du projet Interreg II qui présente un dépassement de Fr 4'675,56, qui feront l'objet de délibérations séparées

Au vote :

- *L'entrée en matière sur les deux délibérations est acceptée à l'unanimité,*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

Concernant le crédit complémentaire d'Espace-Rue, M. Forte trouve qu'il s'agit d'un montant important et qu'il n'y a pas de réalisation. Il lui est répondu que dans le cadre du projet « Etoile-Annemasse » les choses pourraient évoluer car il s'agit d'un projet régional.

La parole n'étant plus demandée, M. Alexis Hyde, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 31 mars 1992, approuvée par le Conseil d'Etat en date du 4 mai 1992, ouvrant un crédit de Fr 250'000,- en vue de l'aménagement d'une crèche communale dans l'immeuble à encadrement médico-social de la Fondation « Chêne-Bourg-Thônex » au chemin de Chapelly,



- Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 361'262,80 soit un dépassement de Fr 111'262,80 par rapport au crédit voté,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 24 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 111'262,80 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'amortir le solde restant au bilan de Fr 36'263,- figurant dans le patrimoine administratif de la manière suivante :
 - Fr 25'000,- prévus au budget 2006,
 - Fr 11'263,- sur le budget 2007.

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Tomasini, vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- Vu la délibération du Conseil municipal de Thônex du 18 octobre 1994 ouvrant un crédit de Fr 100'000,- et du 16 novembre 1999 ouvrant un crédit de Fr 151'940,- soit un total de Fr 251'940,- pour le concours d'idées « Espace-rue » dans le cadre du projet Interreg II,
- Attendu que le total des dépenses s'élève à Fr 256'615,56 soit un dépassement de Fr 4'675,56 par rapport aux crédits votés,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr 4'675,56 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'amortir le solde restant au bilan de Fr 2'305,06 en 2006 (cette somme étant prévue au budget).



12. Projet de motion

- 12.1. Déposé dans le délai légal par le parti radical, intitulé : « Pour des places d'apprentissage et de formation dans l'administration communale ».
Discussion. Vote. (MM-06-01).

M. Alexis Hyde, signataire, donne lecture du projet de motion :

Le Conseil municipal a été très heureux d'apprendre qu'un apprenti a été engagé au service des espaces verts de la commune pour recevoir une formation en vue de l'obtention d'un CFC d'horticulteur. Nous félicitons le Conseiller administratif en charge de ce dicastère et les employés des services concernés de l'administration pour cette démarche. Nous espérons qu'il ne s'agira pas d'une unique opportunité et que ce poste d'apprenti persistera au fil des ans.

Nous sommes aussi très inquiets des récentes statistiques publiées sur le chômage des jeunes et estimons que les collectivités publiques ont aussi un rôle à jouer dans la formation des jeunes, surtout en cette période de pénurie de place d'apprentissage. Les missions imparties à une administration communale sont suffisamment variées pour permettre de mettre en place plusieurs circuits de formation conduisant à un diplôme reconnu. Doivent aussi être pris en compte des places de stage pour les diverses écoles, en particulier dans les filières commerciales et professionnelles.

C'est pourquoi,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place pour, au plus tard, la prochaine rentrée scolaire au moins une place d'apprentissage ou de formation pour un ou des jeunes.

L'intention est de clairement montrer que la municipalité de Thônex s'investit activement, en faveur de la formation des jeunes. L'objectif est aussi de donner l'exemple aux entreprises de la commune ou aux autres municipalités qui n'offriraient pas encore ce type d'engagement.

L'idéal serait de pouvoir offrir une nouvelle place chaque année à un nouveau jeune pour sa formation.

Nous estimons qu'au moins une place est clairement envisageable dans les dicastères administratifs permettant une formation menant au CFC d'employé de bureau ou employé de commerce, par exemple.



Dans cette démarche il est aussi demandé de prévoir d'éventuelles places de stage pour les filières de maturité professionnelles et/ou commerciales.

Le Conseil municipal estime qu'une excellente opportunité nous est donnée avec la forte proportion de renouvellement des cadres de l'administration communale. En effet, non seulement les capacités d'encadrement de formation devraient ainsi faire partie du cahier des charges des intéressés mais aussi faire partie des critères de recherche du candidat souhaité.

Nous demandons au Conseil administratif d'étudier les éventuels postes permettant une telle formation et de rendre compte au Conseil municipal avant l'été des opportunités envisageables dans notre administration communale.

NB: Par simplification et amélioration de la lisibilité du texte, le masculin est utilisé conformément à l'usage habituel de la langue française, mais il va de soi que ce ou ces postes sont destinés à des candidats masculins ou féminins sans notion de quotas mais uniquement en fonction des capacités des candidats ou candidates.

Lors de la discussion, les partis accueillent favorablement ce projet de motion en remerciant le Conseil administratif d'avoir ouvert un deuxième poste d'apprentissage au service des espaces-verts. Cependant, certains points sont soulevés concernant le poste d'apprentissage au sein de l'administration. Notamment, concernant la formation du maître d'apprentissage, les conditions d'encadrement, ainsi que la place de travail au vu de la configuration actuelle de la Mairie. Il est également évoqué le projet de la Confédération en matière de places d'apprentissages intitulé « Chance 2006 » et il est précisé que les entreprises privées doivent également faire des efforts en la matière quitte à ce que la commune envoie un signal allant dans ce sens en envisageant, si cela est possible, une réduction de la taxe professionnelle.

Plusieurs d'amendements au projet, notamment son renvoi à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, sont proposés qui débouchent sur une nouvelle formulation du projet dans son premier paragraphe de la décision avec le libellé suivant :

1. *Demande au Conseil administratif d'étudier les éventuels postes permettant une telle formation et de rendre compte à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, des opportunités envisageables dans notre administration communale.*

Au vote :

- *Cet amendement est accepté par 19 voix « pour », 3 voix « contre » et 2 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, la motion suivante est acceptée :

M o t i o n

Présentée par le parti Radical,
pour des places d'apprentissage et de formation
dans l'administration communale.

Le Conseil municipal a été très heureux d'apprendre qu'un apprenti a été engagé au service des espaces verts de la commune pour recevoir une formation en vue de l'obtention d'un CFC d'horticulteur. Nous félicitons le Conseiller administratif en charge de ce dicastère et les employés des services concernés de l'administration pour cette démarche. Nous espérons qu'il ne s'agira pas d'une unique opportunité et que ce poste d'apprenti persistera au fil des ans.

Nous sommes aussi très inquiets des récentes statistiques publiées sur le chômage des jeunes et estimons que les collectivités publiques ont aussi un rôle à jouer dans la formation des jeunes, surtout en cette période de pénurie de place d'apprentissage. Les missions imparties à une administration communale sont suffisamment variées pour permettre de mettre en place plusieurs circuits de formation conduisant à un diplôme reconnu. Doivent aussi être prises en compte des places de stage pour les diverses écoles, en particulier dans les filières commerciales et professionnelles.

- C'est pourquoi, par 22 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention, soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D e m a n d e

1. Au Conseil administratif d'étudier les éventuels postes permettant une telle formation et de rendre compte à la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, des opportunités envisageables dans notre administration communale.

L'intention est de clairement montrer que la municipalité de Thônex s'investit activement, en faveur de la formation des jeunes.



L'objectif est aussi de donner l'exemple aux entreprises de la commune ou aux autres municipalités qui n'offriraient pas encore ce type d'engagement.

L'idéal serait de pouvoir offrir une nouvelle place chaque année à un nouveau jeune pour sa formation.

Nous estimons qu'au moins une place est clairement envisageable dans les dicastères administratifs permettant une formation menant au CFC d'employé de bureau ou employé de commerce, par exemple.

Dans cette démarche il est aussi demandé de prévoir d'éventuelles places de stages pour les filières de maturité professionnelles et/ou commerciales.

Le Conseil municipal estime qu'une excellente opportunité nous est donnée avec la forte proportion de renouvellement des cadres de l'administration communale. En effet, non seulement les capacités d'encadrement de formation devraient ainsi faire partie du cahier des charges des intéressés mais aussi faire partie des critères de recherche du candidat souhaité.

N.B. : par simplification et amélioration de la lisibilité du texte, le masculin est utilisé conformément à l'usage habituel de la langue française, mais il va de soi que ce ou ces postes sont destinés à des candidats masculins et féminins sans notion de quotas mais uniquement en fonction des capacités des candidats ou candidates.

13. Propositions du Conseil administratif

M. Philippe Decrey, Maire, le Conseil administratif n'a pas de proposition.

14. Questions écrites :

M. Philippe Decrey, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 21 juin 2005, par :

14.1. Mme Victoria Kaby, Conseillère municipale, concernant : « Une bibliothèque municipale à Thônex, cela manque cruellement ! » :

Il convient, tout d'abord de signaler que si l'idée de création d'une bibliothèque est intéressante, une telle infrastructure est relativement lourde et entraîne des frais de fonctionnement importants.



Ainsi, à Carouge, les frais de fonctionnement inhérents à la bibliothèque communale s'élèvent, entre les frais de personnel et le coût des infrastructures, à environ Fr 400'000,- par année.

En effet, jusqu'à ce jour, les comuniers se déclarent satisfaits de pouvoir utiliser, chaque jeudi, les services du bibliobus, l'inscription au bibliobus leur ouvrant également les portes des autres bibliothèques de la Ville de Genève, dont celle de la place des Trois-Perdrix (Cité), richement fournie et facilement accessible par les transports publics. A noter aussi que, tant les services du bibliobus que ceux des bibliothèques municipales de la Ville, sont entièrement gratuits pour les habitants du canton de Genève.

Les habitants de Thônex et des Trois-Chênes ont aussi la possibilité de s'inscrire pour une somme modique à la bibliothèque de Gaillard, en partie subventionnée par Thônex et située tout près de notre territoire puisque derrière la douane française de Moillesulaz.

M. Claude Détruche, Conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 13 décembre 2005, par :

14.2. M. Pascal Uehlinger, Conseiller municipal concernant le restaurant scolaire du CSSM

Ainsi que vous le relevez le montant du loyer du gérant du restaurant « Les trois communes » est fixé par le Conseil intercommunal, organe décisionnel dans lequel si Thônex est représentée, notre Commune n'est pas seule à décider. Il convient de noter que le montant de ce loyer a été revu dernièrement, en toute connaissance de cause par les parties concernées.

En ce qui concerne les difficultés de stationnement au P+R, les conseillers administratifs délégués aux sports des communes chénoises ont pu constater que ce parking est déjà arrivé à saturation. Par conséquent, contact a déjà été pris avec la Fondation des parkings pour envisager la construction de un - voire deux - étages supplémentaires et des séances ont déjà eu lieu pour traiter de cette idée.

Thônex a d'ailleurs prévu de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion des conseillers administratifs des communes chénoises qui aura lieu au mois de mars 2006.

- M. Uehlinger, remercie le Conseil administratif de cette réponse mais constate que, malheureusement, il ne voit pas de solution à court terme dans cette réponse.



Puis, il est donné lecture de la nouvelle question écrite suivante :

14.3. M. Richard Stark, Conseiller municipal concernant la constitution d'une commission de travail afin de résoudre dans la mesure du possible, les problèmes liés à la petite enfance

Le Conseil municipal avait décidé de s'associer aux deux autres communes des Trois Chênes pour constituer une commission de travail afin de résoudre dans la mesure du possible, les problèmes liés à la petite enfance.

Ceci faisant suite au rapport BARI pour envisager une action commune dans ce domaine. A ce jour, nous n'avons reçu aucun rapport de synthèse ni eu de discussion à ce sujet.

Qu'en est-il ? Est-ce que les travaux sont toujours en cours ? Quelles en sont les éventuelles conclusions ?

Pour la bonne gestion de ce dossier des crèches et de la petite enfance, il me semble essentiel qu'une information suivie soit maintenue.

15. Propositions individuelles et questions

15.1. Démission du Conseil municipal

M. Michel Walter annonce sa démission du Conseil municipal et fait la déclaration suivante :

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère administrative,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues,
Chers amis,*

A l'issue de ce Conseil, je remettrai au Secrétaire général ma lettre de démission du Conseil municipal

J'ai tenu à vous faire cette information personnellement, ce soir, d'abord par respect envers cette assemblée et, ensuite, pour donner une explication eut égard au fait qu'il y a à peine un an que j'ai ré-intégré ce Conseil.

Les motifs de ma démission sont d'ordre purement techniques, puisque, suite à certains événements survenus dans ma sphère privée, j'ai été amené à élire domicile dans une autre commune.



Je ne voulais pas quitter ce Conseil sans remercier toutes et tous autour de cette table pour les échanges enrichissants auxquels j'ai eu la chance de prendre part et vous dire que j'en garderai un souvenir tout à fait positif.

Pour conclure, je vous souhaite une bonne poursuite de vos débats et une excellente fin de législature.

15.2. Poste de Thônex

M. Forte : je souhaiterais que l'on auditionne les responsables de la poste car, bien que l'on ait rien à dire des commerces touchés par la démolition reconstruction du centre commercial, la poste reste du domaine public et il sera important de savoir si les nouveaux locaux répondront aux critères d'une commune telle que la nôtre. En effet, si l'on sait qu'il y a beaucoup de restructuration au sein de cette entreprise, il ne faudrait pas qu'elle profite de cette situation pour supprimer des guichets. Cette audition pourrait se faire au sein de la commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière.

- M. Détruche : le Conseil administratif a déjà pris contact à plusieurs reprises avec la poste car nous nous sommes inquiétés de la situation future. Il est effectivement important que l'on montre à cet établissement l'intérêt qu'on lui porte et on pourrait envisager de les auditionner en commission.

15.3. Déchetterie

La commission de l'Environnement, Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière, a demandé une étude au service technique, certains ayant estimé que les déchetteries actuelles n'étaient pas satisfaisantes. Je rappelle qu'un rapport devra être fait auprès de la commission ces prochains mois afin de trouver une solution concernant ces déchetteries « à ciel ouvert ».

15.4. Vélos, cyclistes

M. Vacheron : on constate un manque de places de parking pour vélos au centre de la commune et il serait important d'en créer afin de permettre aux gens, par exemple d'aller faire leur courses sans les voitures.

D'autre part, la commune de Chêne-Bougeries offre chaque année une centaine de vignettes vélo par année et nous devrions étudier cette possibilité, dont les modalités de distribution restent à fixer.



15.5. Agenda 21

M. Agraniou : comment allez-vous faire participer les habitants qui ne font pas partie d'associations dans le cadre du projet Agenda 21 ?

- Mme Rochat : nous avons consulté des associations qui représentent une bonne partie de la population de par les activités qu'elles proposent. Il faut reconnaître que lorsque l'on lance un sondage général, on a vu pour la Culture et le journal « Le Chênois », il y a relativement peu de personne qui répondent. Cependant, nous allons mettre sur pied un atelier consacré à la mobilité et la population sera appelée à y participer.

15.6. Drapeau

M. Hyde : lors du dernier Conseil municipal j'ai déposé un projet de résolution intitulé : « Au Drapeau », qui avait reçu un accueil plutôt mitigé et nous avons pris la décision d'en rediscuter avec M. Forte. Ceci a donc été fait et nous suggérons au Conseil administratif de rappeler à nos amis Gravesonnais la particularité de notre drapeau national.

- M. Decrey : le Conseil administratif offrira un drapeau suisse lors du 35^{ème} anniversaire du jumelage.

15.7. Cèdres du Centre commercial

M. Stark : j'ai entendu dire que ces arbres allaient être abattus et qu'il y a des oppositions à ce sujet. Le Conseil administratif a-t-il des informations ?

- M. Détruche : je crois savoir qu'un arbre va être abattu mais nous n'avons pas d'information supplémentaire et je rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé.

15.8. Bibliobus

M. Stark : le bibliobus stationne actuellement sur le parking du centre commercial. Le Conseil administratif a-t-il pris des mesures pour leur proposer un nouvel emplacement lorsque les travaux vont débuter ?

- M. Decrey : nous n'avons pas encore trouvé d'emplacement de rechange mais le Conseil administratif y travaille.



15.9. Centre commercial

M. Fischer : à l'époque nous avons été consultés pour la transformation de ce centre commercial, il y avait d'ailleurs une station service qui y était prévue. Dans le cadre du nouveau projet nous n'avons rien reçu et nous ne pouvons pas répondre aux communiers qui nous posent des questions.

- M. Détruche : ce projet est tout à fait conforme au plan localisé de quartier qui a été voté au début des années nonante et compte tenu de ce fait tant le Conseil municipal que le Conseil administratif n'ont rien à dire sur un projet privé.
- M. Favre : à l'époque le Conseil municipal s'était opposé au projet qui comprenait une station service, un nouveau plan localisé de quartier a alors été présenté. Celui-ci a été accepté et le projet entre tout à fait dans le cadre de plan et tout citoyen peut se rendre à la Mairie ou au DCTI pour consulter les plans qui accompagnent la demande d'autorisation.

15.10. Cycle du Foron

M. Vacheron : plusieurs élèves du cycle ne peuvent pas rentrer chez eux à midi et aucune structure n'est mise en place car les différentes instances concernées, je pense en particulier au Centre de Loisirs, n'arrivent pas à se mettre d'accord. Il faudrait qu'une solution soit trouvée pour remédier à cette situation qui touche des enfants de notre commune.

- M. Decrey : le Comité de gestion du Centre de Loisirs a reçu M. Basset, directeur du CO du Foron, afin de trouver une solution pour que les élèves puissent prendre leur repas ensemble et il a été demandé au Centre de Loisirs d'assurer une ou deux fois par semaine l'encadrement des ces élèves entre 12h. et 14h.

Le problème réside dans le nombre d'heures que doivent accomplir les animateurs et les heures qu'ils passeraient pour accompagner les élèves seraient déduites des activités du Centre. Pour le moment aucune solution n'a été trouvée et le Centre reste dans l'attente d'une proposition émanant du Cycle car il ne veut pas se contenter de faire du gardiennage car en possession d'un projet concret on pourrait obtenir une subvention de la FAS'e.



15.11. Procès-verbal

M. Agraniou : suite au débat et à cause du déficit de communication que nous avons eu en début de séance à ce sujet, je tiens à préciser que j'ai toujours respecté le travail de l'administration et j'étais loin d'imaginer la réaction qu'il y allait avoir suite à ma déclaration.

M. Thurre : lors de la pause j'ai parlé de ce sujet avec M. le Maire. Il est regrettable que l'on ait d'un coup décrété que les débats ne figureraient plus dans les procès-verbaux. Même si, sur le plan légal, ceci est correct on devrait prendre le temps d'en discuter. Il est vrai qu'il y a eu un moment donné beaucoup de corrections qui ont été demandées et nous devons également faire des efforts pour éviter ce genre de situation.

– M. le Président : le sujet des procès-verbaux sera débattu au Bureau.

M. Grandgirard : cela fait quatorze ans que je siége au sein de ce Conseil. Pendant ces années j'ai dû demander deux ou trois corrections minimales. Je trouve que le travail fait par l'administration communale est exceptionnel et si l'on veut à chaque fois couper les cheveux en quatre ça peut fâcher les personnes responsables de ce travail. Je tiens à souligner qu'en quatorze ans j'ai eu le plaisir d'avoir des procès-verbaux qui sont exemplaires je remercie les employés responsables de ce travail.

– M. Decrey : j'ai l'occasion d'écouter les enregistrements de nos séances lorsque je passe à la Mairie. Je peux vous garantir que la transcription des propos n'est pas un travail évident, car certaines déclarations ne sont pas très compréhensibles.

– Mme Rochat : à ce sujet je suis extrêmement choquée de l'attitude du Conseiller municipal qui a quitté la table ce soir. Le geste de M. Loutan est significatif des outrances qu'il manifeste depuis le début de cette législature. Ces outrances ont fini par avoir raison de la patience du Secrétaire général qui n'en pouvait plus d'être sans arrêt exhorté à revoir des lignes et des virgules. Nous sommes tous autour de cette table pour faire avancer les affaires communales et non pas pinailler sur des détails.

L'article 84, de la loi sur l'administration des communes permet au Conseil d'Etat de révoquer un Conseiller administratif, malheureusement on ne peut pas révoquer un Conseiller municipal et je le regrette. L'attitude de M. Loutan est un déni de responsabilité. Il a été élu pour représenter une population, un parti. Malheureusement, je constate ce soir qu'il ne fait pas face à ses responsabilités d'élu de la population.



M. Uehlinger : M. Grandgirard a eu le privilège d'avoir des procès-verbaux de qualité depuis quatorze ans, moi depuis moins de temps et certains depuis plus longtemps. C'est dommage de devoir en arriver là par l'attitude d'une personne. Je comprends la réaction du Secrétaire général qui se dit « appliquons la loi, cela me donnera moins de travail et on arrêtera de me tirer dessus à chaque séance ».

Malheureusement, c'est lorsqu'on enlève des privilèges que l'on se rend compte de la situation de nanti que l'on avait jusqu'à présent et je soutiendrai la position du Secrétaire général lorsque ce sujet sera abordé au Bureau.

M. Ehinger : pour ma part, je trouve que la présentation du dernier procès-verbal est tout à fait satisfaisante et je commence à me demander si la présence ou non des Conseillers municipaux autour de cette table dépend de la retranscription intégrale de leurs interventions. Si c'était le cas cela serait grave. Ces procès-verbaux doivent mentionner les décisions prises et non pas les propos des « guerres de tranchées » verbales auxquelles on assiste parfois

*

La séance est levée à minuit.

*

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Roland DROZ

M. Philippe GUEx